

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Continuous pagination/
Pagination continue
- Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:

- Title page of issue/
Page de titre de la livraison
- Caption of issue/
Titre de départ de la livraison
- Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

- Additional comments: /
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
						/					

LE
MESSAGER
DE



SAINTE ANNE

DE LA

**POINTE AU PERE
RIMOUSKI**

AVANTAGES.

Tous ceux qui s'abonnent au *Messenger de Sainte-Anne* ont part à deux messes par semaine, qui sont dites à leur intention. Il se dit, de plus, une messe par mois pour tous les défunts que les abonnés ont l'intention de recommander. Pour avoir part à ces avantages, il faut avoir payé l'abonnement d'avance.

LE MESSAGER DE SAINTE ANNE paraît à la fin de chaque mois, par livraison de 24 pages, in-8, formant à la fin de l'année un beau volume de plus de deux cents pages.

Prix d'abonnement : 35 centins pour le Canada et les Etats-Unis, 2 fr. 50 pour la France et les autres pays de l'Union postale.

L'abonnement part du 1er de chaque mois, et se paie d'avance.

A NOS ZÉLATEURS.

Une remise de 5 centins par numéro est accordée à toute personne qui distribue 10 exemplaires jusqu'à 50 exclusivement; une remise de 10 centins par numéro est accordée à celle qui distribue 50 exemplaires jusqu'à 100; et une remise de 15 cts. par numéro est accordée à celle qui distribue 100 exemplaires et au-delà, pourvu que les exemplaires soient expédiés sous une seule enveloppe et à une seule adresse.

Toute demande d'abonnement et toute communication concernant la rédaction doivent être adressées au RÉV. M. R. P. SYLVAIN, Séminaire de Rimouski, comté de Rimouski, P. Q., Canada.

LE MESSAGER

DE

SAINTE ANNE

BULLETIN MENSUEL DU PÈLERINAGE DE

SAINTE-ANNE DE LA POINTE-AU-PÈRE

PROPRIÉTAIRE..... M. l'abbé R. PH. SYLVAIN,

SOMMAIRE.—Lettre encyclique de N. S. Père le Pape Léon XIII.
81.—Chronique du pèlerinage, 90.—Avis important, 91.—
Changements, 92.—Séminaire de Rimouski, 92.—Retraite et
Ordinations, 93.—Sainte-Anne de Jérusalem (*suite*), 94.—
L'Archiconfrérie de Sainte-Anne, 96.—Décès, 100.

LETTRE ENCYCLIQUE

DE

NOTRE TRÈS SAINT-PÈRE LE PAPE LÉON XIII

PAPE PAR LA DIVINE PROVIDENCE

Aux patriarches, primats, archevêques, évêques et autres ordinaires en paix et communion avec le siège apostolique.—Du patronage de St-Joseph et de la Très Sainte-Vierge qu'il convient d'invoquer à cause de la difficulté des temps.

A Nos Vénérables Frères les patriarches, primats, archevêques, évêques et les autres Ordinaires ayant paix et communion avec le Siège Apostolique.

LÉON XIII, PAPE

Vénérables Frères,

Salut et bénédiction apostolique.

Bien que plusieurs fois déjà Nous avons ordonné que des prières spéciales fussent faites dans le monde entier et que les intérêts catholiques fussent avec plus d'instances recommandés à Dieu, personne néanmoins ne s'étonnera que Nous jugions opportun, au temps présent, d'inculquer de nouveau ce même devoir.

Aux époques de difficultés et d'épreuves, surtout lorsque la licence de tout oser pour la ruine de la religion chrétienne semble laissée à la *puissance des ténèbres*, l'Eglise a toujours eu la coutume d'implorer avec plus de ferveur et de persévérance Dieu, son auteur et son défenseur, en recourant aussi à l'intercession des saints, — et principalement l'auguste Vierge, mère de Dieu, — dont le patronage lui paraît devoir être le plus efficace. Le fruit de ces pieuses supplications et de la confiance mise dans la bonté divine apparaît, tôt ou tard.

Or, vous connaissez les temps où nous vivons, Vénérables Frères ; ils ne sont pas beaucoup moins calamiteux pour la religion chrétienne que ceux qui, dans le passé, furent le plus remplis de calamités. Nous voyons s'éteindre dans un grand nombre d'âmes le principe de toutes les vertus chrétiennes, la foi ; la charité se refroidir ; la jeunesse grandir dans la dépravation des mœurs et des opi-

nions ; l'Eglise de Jésus-Christ attaquée de toute part par la violence et par l'astuce ; une guerre acharnée dirigée contre le souverain Pontificat ; les fondements même de la religion ébranlés avec une audace chaque jour croissante. A quel degré on est descendu, en ces derniers temps, et quels desseins on agite encore, c'est trop connu pour qu'il soit besoin de le dire.

Dans une situation si difficile et si malheureuse, les remèdes humains sont insuffisants et le seul secours est de solliciter de la puissance divine la guérison.

C'est pourquoi Nous avons jugé devoir Nous adresser à la piété du peuple chrétien pour l'exciter à implorer avec plus de zèle et de constance le secours de Dieu tout-puissant. A l'approche donc du mois d'octobre, que Nous avons précédemment prescrit de consacrer à la Vierge Marie sous le titre de Notre-Dame du *Rosaire*, nous exhortons vivement les fidèles à accomplir les exercices de ce mois avec le plus de religion, de piété et d'assiduité possible. Nous savons qu'un refuge est prêt dans la bonté maternelle de la Vierge et Nous avons la certitude de ne point placer vainement en elle Nos espérances. Si cent fois elle a manifesté son assistance dans les époques critiques du monde chrétien, pourquoi douter qu'elle ne renouvelle les exemples de sa puissance et de sa faveur, si d'humbles et constantes prières lui sont partout adressées ? Bien plus, Nous croyons que son intervention sera d'autant plus merveilleuse qu'elle aura voulu se laisser implorer plus longtemps.

Mais Nous avons un autre dessein que, selon votre coutume, Vénérables Frères, vous seconderez avec zèle. Afin que Dieu se montre plus favorable à nos prières et

que, les intercesseurs étant nombreux, il vienne plus promptement et plus largement au secours de son Eglise, Nous jugeons très utile que le peuple chrétien s'habitue à invoquer avec une grande piété et une grande confiance en même temps que la Vierge, mère de Dieu, son très chaste Epoux, le bienheureux Joseph : ce que Nous estimons de science certaine être, pour la Vierge elle-même, désiré et agréable.

Au sujet de cette dévotion, dont Nous parlons publiquement, pour la première fois aujourd'hui, Nous savons sans doute que non seulement le peuple y est incliné, mais qu'elle est déjà établie et en progrès. Nous avons vu en effet, le culte de saint Joseph, que, dans les siècles passés, les Pontifes romains s'étaient appliqués à développer peu à peu et à propager, croître et se répandre à notre époque, surtout après que Pie IX, d'heureuse mémoire, Notre prédécesseur, eût proclamé, sur la demande d'un grand nombre d'évêques, le très saint patriarche patron de l'Eglise catholique. Toutefois, comme il est d'une si haute importance que la vénération envers saint Joseph s'enracine dans les mœurs et dans les institutions catholiques Nous voulons que le peuple chrétien y soit incité avant tout par Notre parole et par Notre autorité.

Les raisons et les motifs spéciaux pour lesquels saint Joseph est nommément le patron de l'Eglise et qui font que l'Eglise espère beaucoup, en retour de sa protection et de son patronage, sont que Joseph fut l'époux de Marie et qu'il fut réputé le père de Jésus-Christ. De là ont découlé sa dignité, sa faveur, sa sainteté, sa gloire. Certes, la dignité de la Mère de Dieu est si haute qu'il ne peut être créé rien au-dessus. Mais, toutefois, comme Joseph a été uni à la bienheureuse Vierge par le lien conjugal, il

n'est pas douteux qu'il n'ait approché plus que personne de cette dignité suréminente par laquelle la Mère de Dieu surpasse de si haut toutes les natures créées. Le mariage est, en effet, la société et l'union de toutes la plus intime, qui entraîne de sa nature la communauté des biens entre l'un et l'autre conjoint. Aussi, en donnant Joseph pour époux à la Vierge, Dieu lui donna non seulement un compagnon de sa vie, un témoin de sa virginité, un gardien de son honneur, mais encore, en vertu même du pacte conjugal, un participant de sa suprême dignité.

Semblablement, Joseph brille entre tous par la plus auguste dignité, parce qu'il a été, de par la volonté divine, le gardien du Fils de Dieu, regardé par les hommes comme son père. D'où il résultait que le Verbe de Dieu était humblement soumis à Joseph, qu'il lui obéissait et qu'il lui rendait tous les devoirs que les enfants sont obligés de rendre à leurs parents.

De cette double dignité découlaient d'elles-mêmes les charges que la nature impose aux pères de familles, de telle sorte que Joseph était le gardien, l'administrateur et le défenseur légitime et naturel de la maison divine dont il était le chef. Il exerça de fait ces charges et ces fonctions pendant tout le cours de sa vie mortelle. Il s'appliqua à protéger avec un souverain amour et une sollicitude quotidienne son épouse et le divin enfant ; il gagna régulièrement par son travail ce qui était nécessaire à l'un et à l'autre pour la nourriture et le vêtement ; il préserva de la mort l'enfant menacé par la jalousie d'un roi, en lui procurant un refuge ; dans les incommodités des voyages et les amertumes de l'exil, il fut constamment le compagnon, l'aide et le soutien de la Vierge et de Jésus.

Or, la divine maison que Joseph gouverna comme avec l'autorité du père contenait les prémices de l'Eglise naissante. De même que la très sainte Vierge est la mère de Jésus-Christ, elle est la mère de tous les chrétiens, qu'elle a enfantés sur le mont du Calvaire au milieu des souffrances suprêmes du Rédempteur ; Jésus-Christ aussi est comme le premier-né des chrétiens, qui, par l'adoption et la rédemption, sont ses frères.

Telles sont les raisons pour lesquelles le bienheureux Patriarche regarde comme lui étant particulièrement confiée la multitude des chrétiens qui compose l'Eglise, c'est-à-dire cette immense famille répandue par toute la terre, sur laquelle, parce qu'il est l'époux de Marie et le père de Jésus-Christ, il possède comme une autorité paternelle. Il est donc naturel et très digne du bienheureux Joseph que de même qu'il subvenait autrefois à tous les besoins de la famille de Nazareth et l'entourait saintement de sa protection, il couvre maintenant de son céleste patronage et défende l'Eglise de Jésus-Christ.

Vous comprenez facilement, Vénérables Frères, que ces considérations sont confirmées par l'opinion qu'un grand nombre de Pères de l'Eglise ont admise et à laquelle asquiesce la sainte liturgie elle-même que ce Joseph des temps anciens, fils du patriarche Jacob, fut la figure du nôtre et, par son éclat, témoigna de la grandeur du futur gardien de la divine famille.

Et, en effet, outre que le même nom, et point dénué de signification, fut donné à l'un et à l'autre, vous connaissez parfaitement les similitudes évidentes qui existent entre eux : celle-ci d'abord, que le premier Joseph obtint la faveur et la particulière bienveillance de son

maître, et que, étant préposé par lui à l'administration de sa maison, il arriva que la prospérité et l'abondance affluèrent, grâce à Joseph, dans la maison du maître ; celle-ci ensuite, plus importante, que, par l'ordre du roi, il présida avec une grande puissance au royaume, et en un temps où la disette des fruits et la cherté des vivres vint à se produire, il pourvut avec tant de sagesse aux besoins des Egyptiens et de leurs voisins que le roi décréta qu'on l'appellerait le *sauveur du monde*.

C'est ainsi que dans cet ancien patriarche, il est permis de reconnaître la figure du nouveau. De même que le premier fit réussir et prospérer les intérêts domestiques de son maître et bientôt rendit de merveilleux services à tout le royaume, de même le second, destiné à être le gardien de la religion chrétienne, doit être regardé comme le protecteur et le défenseur de l'Eglise, qui est vraiment la maison du Seigneur et le royaume de Dieu sur la terre.

Il existe des raisons pour que les hommes de toute condition et de tout pays se recommandent et se confient à la foi et la garde du bienheureux Joseph.

Les pères de famille trouvent en Joseph la plus belle personnification de la vigilance et de la sollicitude paternelle ; les époux, un parfait exemple d'amour, d'accord et de fidélité conjugale ; les vierges ont en lui, en même temps que le modèle, le protecteur de l'intégrité virginale. Que les nobles de naissance apprennent de Joseph à garder, même dans l'infortune, leur dignité ; que les riches comprennent, par ses leçons, quels sont les biens qu'il faut le plus désirer et acquérir au prix de tous ses efforts.

Quant aux prolétaires, aux ouvriers, aux personnes de condition médiocre, ils ont comme un droit spécial à

recourir à Joseph et à se proposer son imitation. Joseph en effet, de race royale, uni par le mariage à la plus grande et à la plus sainte des femmes, regardé comme le père du fils de Dieu, passe néanmoins sa vie à travailler et demande à son labeur d'artisan tout ce qui est nécessaire à l'entretien de sa famille.

Il est donc vrai que la condition des humbles n'a rien d'abject, et non seulement le travail de l'ouvrier n'est pas déshonorant, mais il peut, si la vertu vient s'y joindre, être grandement ennobli. Joseph, content du peu qu'il possédait, supporta les difficultés inhérentes à cette médiocrité de fortune avec grandeur d'âme, à l'imitation de son fils qui, après avoir accepté la forme d'esclave, lui, le Seigneur de toutes choses, s'assujettit volontairement à l'indigence et au manque de tout.

Au moyen de ces considérations, les pauvres et tous ceux qui vivent du travail de leurs mains doivent relever leur courage et penser juste. S'ils ont le droit de sortir de la pauvreté et d'acquérir une meilleure situation par des moyens légitimes, la raison et la justice leur défendent de renverser l'ordre établi par la providence de Dieu. Bien plus, le recours à la force et les tentatives par voie de sédition et de violence sont des moyens insensés, qui aggravent la plupart du temps les maux pour la suppression desquels on les entreprend. Que les pauvres, donc, s'ils veulent être sages, ne se fient pas aux promesses des hommes de désordre, mais à l'exemple et au patronage du bienheureux Joseph, et aussi à la maternelle charité de l'Eglise, qui prend chaque jour de plus en plus souci de leur sort.

. C'est pourquoi, nous promettant beaucoup de votre

autorité et de votre zèle épiscopal, Vénérables Frères, et ne doutant pas que les bons et pieux fidèles ne fassent volontairement plus encore qu'il ne sera ordonné, Nous prescrivons que, pendant tout le mois d'octobre, à la récitation du Rosaire, au sujet de laquelle il a été précédemment statué, on ajoute une prière à saint Joseph, dont la formule vous sera transmise en même temps que cette Lettre ; il sera ainsi fait chaque année à perpétuité. A ceux qui réciteront dévotement cette prière, nous accordons pour chaque fois une indulgence de sept ans et sept quarantaines.

C'est une pratique salutaire et des plus louables, établie déjà en quelques pays, de consacrer le mois de mars à honorer, par des exercices de piété quotidiens, le saint Patriarche. Là où cet usage ne pourra pas être suffisamment établi, il est du moins à souhaiter que, avant le jour de sa fête, dans l'église principale de chaque lieu, un *triduum* de prières soit célébré.

Dans les endroits où le dix-neuf mars, consacré au bienheureux Joseph, n'est pas fête de précepte, Nous exhortons les fidèles à sanctifier autant que possible ce jour par la piété privée, en l'honneur de leur céleste patron, comme si c'était une fête de précepte.

En attendant, comme témoignage des dons célestes et comme témoignage de Notre bienveillance, Nous accordons affectueusement dans le Seigneur, à vous Vénérables Frères, à votre clergé et à votre peuple, la bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près Saint-Pierre le 15 août 1889.
De Notre Pontificat l'an douzième.

LEON XIII, PAPE.

PRIÈRE A SAINT JOSEPH.

Nous recourons à vous dans notre tribulation, bienheureux Joseph, et, après avoir imploré le secours de votre très sainte Epouse, nous sollicitons aussi avec confiance votre patronage. Par l'affection qui vous a uni avec la Vierge immaculée, mère de Dieu, par l'amour paternel dont vous avez entouré l'Enfant Jésus, nous vous supplions de nous aider à arriver en possession de l'héritage que Jésus-Christ a conquis de son sang et à nous assister de votre puissance et de votre secours dans nos besoins.

Protégez, ô très sage Gardien de la divine famille, la race élue de Jésus-Christ; préservez-nous, ô Père très-aimant, de toute souillure d'erreur et de corruption; soyez-nous propice et assistez-nous, du haut du ciel, ô notre puissant libérateur, dans le combat que nous livrons à la puissance des ténèbres; et de même que vous avez arraché autrefois l'Enfant Jésus au péril de la mort, défendez aujourd'hui la sainte Eglise de Dieu des embûches de l'ennemi, et de toute adversité. Accordez-nous votre perpétuelle protection afin que, soutenus par votre exemple et votre secours, nous puissions vivre saintement, pieusement mourir et obtenir la béatitude éternelle du ciel.—Ainsi soit-il.

CHRONIQUE DU PÈLERINAGE.

La belle température de la première quinzaine de ce mois a favorisé les pèlerins qui sont venus en plus grand nombre que d'ordinaire à cette saison.

troi
qu
de

me
no
ca
sé.

la
ca
de
no

te
g
n
p

7
(
1

La confiance des pèlerins envers notre illustre patronne est toujours pour nous un sujet d'édification. Aussi que de grâces précieuses sont obtenues par l'intercession de notre bonne mère sainte Anne.

Notre départ de Sainte-Anne est le principal événement de ce mois. C'est à regret que nous avons quitté notre petite paroisse et son sanctuaire si cher à notre cœur. Nous conserverons un agréable souvenir de notre séjour à Sainte-Anne.

Nous sommes heureux de pouvoir travailler encore à la gloire de notre sainte patronne en continuant la publication du *Messenger de Sainte-Anne* et jouir par ce moyen des rapports que, depuis bientôt huit ans, nous entretenons avec nos chers abonnés.

— Nos lecteurs voudront bien nous pardonner le retard apporté dans la publication de ce numéro du *Messenger*. Les circonstances particulières, dans lesquelles nous nous sommes trouvé, nous ont empêché de le préparer plus tôt.

AVIS IMPORTANT.

Pour tout ce qui regarde l'administration et la rédaction du MESSAGER DE SAINTE-ANNE on devra s'adresser au Rév. M. R. PII. SYLVAIN, SÉMINAIRE DE RIMOUSKI, P. Q.

Les intentions de messes, les recommandations aux prières et les dons au sanctuaire devront être envoyés au Rév. M. P. J. SAUCIER, chanoine, curé de Sainte-Anne de la Pointe-au-Père, comté de Rimouski.

Changements ecclésiastiques de 1889.

Séminaire

Le rév. M. Sylvaïu, curé de Ste-Anne de la Pointe-au-Père, est devenu supérieur et directeur du petit Séminaire.

Le rév. M. Alphonse Bellesile, desservant de N. D. du Sacré Cœur, est nommé assistant directeur du Petit Séminaire.

Le rév. M. Ant. Poirier, économiste du Séminaire, devient en même temps procureur.

Curés

M. le chanoine Saucier, ancien supérieur du Séminaire, à la cure de Ste-Anne de la Pointe-au-Père.

Le rév. M. H. Lavoie, transféré du Cap Chat à N. D. du Sacré Cœur.

Le rév. M. D'Auteuil, de St-Edouard des Méchins au Cap Chat.

Le rév. M. S. Fraser, du Cloridorme à St-Jean l'Évangéliste.

Le rév. M. Gauthier, du vicariat du Cap Chat à la mission des Méchins.

Le rév. M. Brillant, de la cure de St-Moïse à celle de St-Pierre du Lac (nouvelle paroisse).

Le rév. M. Dubé du vicariat de Charleton à la cure de St-Moïse.

Le rév. M. Maheu, du vicariat de la Grande Rivière à la cure de Ste-Blandine.

Le rév. M. D. Rioux, du vicariat de la cathédrale à la succursale de Mont Joli ; (station de Ste-Flavie).

Le rév. M. Canuel, du vicariat de l'Île Verte à la mission du Cloridorme.

Le rév. M. Beaulieu, du vicariat de St-Ulric à la desserte de Matane.

Le rév. M. Landry, du vicariat de St-Anaclet à la cure de St-Etienne de New-Carlisle.

Vicaires

Le rév. M. Jos. E. Pelletier de la cure de Ste-Blandine au vicariat de la cathédrale.

Le rév. M. Eug. Pelletier, du vicariat de Ste-Flavie à celui de la Grande Rivière.

Le rév. M. Geo. Gagnon, du vicariat de Paspédiac à celui de St-Ulric.

Le rév. M. P. Chouinard, au vicariat de l'Île-Verte.

Le rév. M. David Lebel, junior, vicariat de Carleton.

Le rév. M. P. A. Jouvin au vicariat de Paspédiac.

Le rév. M. Alphée Perron au vicariat de St-Bonaventure.

Chapelain

Le rév. M. Alphonse Lamontagne, ancien curé, est nommé chapelain des Sœurs de la Charité et des Sœurs des Petites Ecoles.

Le rév. M. Lévesque, curé de Matane, a obtenu un congé pour un voyage en Europe.

Le rév. M. Cloutier, démissionnaire de la cure de N. D. du Sacré-Cœur est en congé au Minnesota pour cause de maladie.

SÉMINAIRE DE RIMOUSKI.

Voici quel est le personnel du Séminaire de Rimouski pour l'année 1889-90.

M. R. Ph. Sylvain, supérieur, directeur du Petit-Séminaire, professeur de théologie morale, etc., M. Médard Belzile, assistant supérieur, préfet des Etudes et professeur de philosophie, M. P. Félix Sirois, directeur du Grand-Séminaire, professeur de théologie dogmatique, etc., M. Alphonse Bellesiles, assistant-directeur du Petit-Séminaire; M. Antoine Poirier, procureur et économiste; M. J. B. Ruest, professeur de sciences; M. Elzéar Dufour, professeur de rhétorique; M. Adolphe Lavoie, professeur de Belles-Lettres.

— 4 —

Le Séminaire de Rimouski compte 16 élèves au Grand-Séminaire et 125 au Petit.

RETRAITE ET ORDINATIONS.

Le R. P. Poulet, C. SS. R., de Ste-Anne de Beau-pré, a prêché la retraite du Grand et du Petit Séminaire du 15 au 21 de ce mois.

Judi, le 19, Sa Grandeur Mgr l'Evêque de Rimouski a fait à la chapelle du séminaire les ordinations suivantes :

Tonsure : MM. Frs. J. Chavigny de la Chevrotière, L. Arthur Côté, Alphonse Verreau, Joseph Pineau, Robert Sasseville, Cléophas Saindon, Wilfrid Dion.

Ordres mineurs : MM. Emile Gauvreau et Joseph Perron.

Sous-Diaconat : M. L. J. Hormisdas Langlais.

Diaconat : MM. Jean David Lebel et Pierre E. Chouinard.

Samedi, le 21, à la cathédrale, ont eu lieu les ordinations suivantes :

Tonsure : MM. George Guillaume Frève et Joseph Ouellet.

Diaconat : M. L. J. Hormisdas Langlais.

Prétrise : MM. Alphée Perron, Philippe Auguste Jouvin, Jean David Lebel et Pierre E. Chouinard.

M. Alphée Perron a dit sa première messe à Ste-Félicité, M. P. A. Jouvin à Ste-Luce, M. J. D. Lebel aux Trois-Pistoles et M. P. Chouinard à Matane.

—Mgr l'Evêque de Rimouski est parti pour Québec dimanche, le 22 de ce mois. Sa Grandeur doit se rendre à Ottawa pour assister à l'inauguration de l'Université

au
Catholique de cette ville. Les fêtes auront lieu le 9 et
10 d'octobre.

—Mercredi, le 25 de ce mois, les paroissiens de
l'Assomption McNider ont célébré le vingt-cinquième
anniversaire de prêtrise de leur digne curé le rév. M.
Damase Morisset.

Ri-
ons
re.
to-
ph
E
li-
ph
ste
e-
del
ec
re
té

SAINTE-ANNE DE JÉRUSALEM.

IV

(Suite.)

La prise de Jérusalem, qui fut une délivrance pour
le Saint-Sépulcre et pour les Lieux-Saints, le fut double-
ment pour la maison de sainte Anne. Elle n'était pas
seulement sous le joug des Infidèles, elle était consacrée
à leurs superstitions, depuis près d'un siècle.

C'est par la porte de Saint-Etienne que l'armée des
Croisés se répandit en un instant dans la Ville-Sainte.

Or, la porte de Saint-Etienne conduit précisément au
quartier de la Probatique, où l'église de Sainte-Anne est
située. En sorte qu'une des premières églises qu'ils sa-
luèrent, en entrant dans Jérusalem, fut celle de Sainte-
Anne, qu'ils arrachaient à Mahomet.

Ainsi rendu à son culte primitif par la valeur des
Chrétiens, le sanctuaire de Sainte-Anne servit encore une
fois de centre à un monastère. Mais, au lieu des Re-
cluses grecques du temps de Charlemagne, il fut occupé
par des Religieuses de l'Ordre de Saint-Benoît.

Les commencements en furent humbles et pauvres :
“ Trois ou quatre pauvres femmes, dit Guillaume de Tyr,

qui avaient embrassé la vie religieuse.” Mais, au témoignage du même auteur, le roi Baudouin ne tarda pas à l'enrichir : “ *Il enrichi le lieu de terres et de teneures,*” dit son vieux traducteur.

Le motif de ces royales libéralités est également rapporté par l'historien des Croisades. Il nous apprend que le roi Baudouin Ier, ayant répudié violemment son épouse, la reine Arda, la força à prendre le voile. Il ajoute qu'elle fut enfermée “ dans le monastère de Sainte-Anne,” *in monasterio Sanctæ Annæ*, et à cette occasion il en parle ainsi : “ Ce lieu se trouve à Jérusalem, dans la partie orientale de la ville, près de la porte nommée de Josaphat, et du réservoir qui, dans l'antiquité, était appelé la Piscine Probatique, là où l'on montre la crypte qui, d'après la tradition des anciens, habitaient Joachim et Anne, et où l'on rapporte que naquit Marie toujours Vierge.”

Arda ne fut pas la seule princesse de la famille des rois de Jérusalem que Sainte-Anne compta parmi ses religieuses, durant les Croisades.

Ivette ou Judith, fille de Baudouin II, y fit profession, quelques années après, et devint plus tard abbesse du Couvent de Saint-Lazare, à Béthanie, fondé pour elle par sa sœur la reine Mélissende. “ A Béthanie, dit Jacques de Vitry, est l'abbaye de Saint-Lazare, où il y a une abbesse vêtue de noir, avec des Religieuses qui professent la règle et les institutions de Saint-Benoît. Du même ordre et de la même observance est l'abbaye de Sainte-Anne, mère de Marie, qui est située près de la porte nommée de Josaphat, et de la Piscine Probatique, au lieu où l'on rapporte qu'est née la bienheureuse Vierge Marie.”

J'ai rapporté dans leur entier les deux textes de

Guillaume de Tyr et de Jacques de Vitry sur l'Abbaye de Sainte-Anne, parcequ'ils donnent lieu à des remarques importantes pour notre église.

Ils établissent d'abord, sans qu'aucun doute reste possible, la complète identité du sanctuaire connu jusqu'au neuvième siècle sous le nom de Nativité de Marie, et de celui qui, au temps des Croisades, portait le nom de Sainte-Anne.

(A suivre.)

L'ARCHICONFRERIE DE SAINTE-ANNE

1^o *Recommandations aux prières.*

N. S. P. le Pape Léon XIII ; le triomphe de l'Eglise ; le clergé catholique ; Mgr l'évêque de Rimouski et les cœuvres de son diocèse ; Mgr Bossé et ses cœuvres ; 6 familles pour obtenir la paix ; 9 mères de famille malades ; 7 familles aux Etats-Unis ; 1 jeune homme qui a laissé ses parents et qui ne donne pas de ses nouvelles ; 15 familles pour grâces particulières ; 8 jeunes filles aux Etats-Unis ; 4 vocations ; 2 femmes malades depuis sept ans ; 1 jeune fille aveugle ; 3 sourds ; 3 sourds-muets ; 1 jeune fille épileptique demande sa conversion ; les institutrices et les écoles d'une paroisse ; 4 vieillards demandent la grâce d'une bonne mort ; 5 jeunes filles ; 4 jeunes gens ; 2 curés et leurs paroissiens ; 6 institutrices et leurs élèves ; 10 intentions particulières ; 4 ivrognes ; 4 entreprises ; 1 ménage désuni ; 1 homme qui a perdu la foi ; 13 actions de grâces ; les bienfaiteurs et les bienfaitrices de l'œuvre du pèlerinage ; les zélateurs et les zélatrices du *Messenger* ; toutes les intentions déjà recommandées et qui n'ont pas encore été exaucées.

2° *Faveurs obtenues.*

STE-FELICITÉ : Préservation de deux graves accidents et plusieurs grâces particulières.—Une mère de famille guérie. *C. F.*—Guérison. *E. O.*—Deux mères de famille ont été préservées de graves accidents par l'intercession de sainte Anne. *E. O., P. L.*—Soulagement obtenu *E. S.*—Mille et mille actions de grâces à sainte Anne pour toutes les faveurs qu'elle m'a accordées. *Une abonnée.*—Mon enfant a été guéri. *M. L.*—ST-ULRIC : Sainte Anne est la protectrice des mères et des enfants ; elle nous a obtenu la santé. *Mme Lazare Lebel.*—N.-D. DU SACRÉ-CŒUR : Guérison. *A. Gauvin.*—MONTREAL : J'ai enfin obtenu la conversion que je désirais depuis longtemps. *Une abonnée.*—FALL-RIVER : Merci, ô bonne mère, pour les deux grandes grâces que j'ai obtenues par votre intercession. *Vve. J. R.*

CAMPBELLTON : Dernièrement j'étais en visite chez des parents avec une petite fille âgée de deux mois, qui tomba malade et fut en peu de temps réduite à l'extrémité. Dans l'impossibilité de recourir au médecin, je priai sainte Anne de sauver mon enfant et je lui promis de faire publier sa guérison dans le *Messenger*, si je la ramenaï saine et sauve chez moi. Mes prières ont été exaucées, mon enfant a pris beaucoup de mieux ; maintenant elle est hors de danger. Recevez, ô sainte Anne, ma vive reconnaissance pour cette grande faveur et pour deux autres que je dois à votre intercession. *Mme Amateur Audet.*—BONAVENTURE : Après deux ans de maladie j'ai enfin obtenu par l'intercession de sainte Anne le soulagement que les remèdes ne m'ont pas procuré. Amour et gloire à notre sainte patronne. *Une abonnée.*—L'ASSOMPTION : Mes deux enfants ont été guéris. Que sainte Anne soit mille

fois bénie! *J. G.*—RIMOUSKI : Mon mari et moi nous devons notre guérison à la puissance de notre glorieuse patronne. *A. B. et L. B.* — Reconnaissance à la bonne sainte Anne pour la faveur qu'elle m'a obtenue. *F. C. D. L.* — ST-CYPRIEN : Mille remerciements pour ma guérison. *Mme Louis Ouellet.*—ST-ULRIC : Nous remercions bien sincèrement sainte Anne pour une grâce obtenue en faveur de notre frère. *C. et M. St-Laurent.* —Ma petite fille atteinte des fièvres scarlatines a été quelque temps sans parler. Dans mon extrême douleur j'ai invoqué sainte Anne et mon enfant a recouvré l'usage de la parole. Elle jouit maintenant d'une bonne santé. Reconnaissance. *Mme Joseph St-Laurent.* — Mille actions de grâces pour ma guérison. *Vve P. M.*—Par l'intercession de sainte Anne j'ai été guérie d'un mal de jambe qui me faisait beaucoup souffrir. *Mme Jean Ouellet, fils.*—Sainte Anne nous a préservés mon frère et moi d'un grave accident. *Deux protégés.*

NEW-PORT : Faveur obtenue. *E. C. L.*—ILE VERTE : Guérison d'un mal de jambe qui me faisait souffrir depuis longtemps. *Mme Joseph Beaulieu.*—PORT DANIEL : Cloué depuis longtemps sur le lit par des douleurs atroces, j'ai fait chanter une messe en l'honneur de sainte Anne avec la promesse de me rendre à son sanctuaire le plus tôt possible. J'ai fait mon pèlerinage, et aujourd'hui sans être parfaitement guéri je marche même sans appui, j'espère obtenir une guérison complète. *Jeremiah Jones.*—ST-MOÏSE : Après avoir fait deux pèlerinages au sanctuaire de Sainte-Anne de la Pointe-au-Père, j'ai été parfaitement guéri d'une maladie grave. Mille actions de grâces à mon insigne bienfaitrice. *Joseph Vaillancourt.*—BIC : Sainte Anne m'a préservée de la surdité paraissant devoir être la

suite inévitable d'une contusion grave à la tête. L'eau de la fontaine de sainte Anne m'a soulagée d'un violent mal de tête. *A. C.*—**ST-SIMON** : Je dois à sainte Anne ma guérison après cinq années d'une longue maladie. Mille fois bénie soit notre puissante thaumaturge ! *M. L. Mercier.*—**SALÈM** : Faveur obtenue. *Modeste Bernier.* — **L'ASSOMPTION** : Mon enfant âgée de cinq ans était d'une faiblesse extrême, ne pouvant marcher. Nous avons fait avec elle un pèlerinage à Ste-Anne de la Pointe-au-Père, maintenant elle marche très bien. *Elzéar Ouellette.*—J'ai été malade pendant longtemps ; aucun remède ne pouvait améliorer ma santé. J'ai prié sainte Anne, elle ma guérie. *Mme Germain Thibault.*—J'ai été gravement malade, l'intercession de sainte Anne a pu seule me ramener à la santé. Je lui en rends mille actions de grâces. *Mme Germain Castonguay.* — **TROIS-PISTOLES** : Après avoir été gravement malade pendant sept semaines, j'ai recouvré la santé grâce à l'intercession de sainte Anne. *Mme B. B.*— Mon mari à la suite d'un accident avait contracté une maladie qu'il croyait incurable. Je promis à sainte Anne de faire publier sa guérison, si je l'obtenais. Aujourd'hui il est bien. Mille actions de grâces à notre bonne mère sainte Anne. *Mme E. B.*

DÉCÈS

Le Rév. M. Joseph Zéphirin Dumontier, curé de Malboro, Mass., États-Unis, décédé le 7 septembre courant, était membre de la Société d'une messe, section provinciale.

Abonnés défunts : Louis Caron, fils de Donat, St-Octave de Métis ; Joseph Didier Trépanier, St-Ulric ; François Joseph Pouliot, ancien pilote, Rimouski.

~~~~~  
Permis d'imprimer,

✠ JEAN, Ev. de St-G. de Rimouski.

## AVIS

AUX PÉLERINS DE STE-ANNE DE LA POINTE-AU-PÈRE.

### *Chemin de fer Intercolonial du Canada*

Ligne directe entre l'Ouest et tous les Points sur le bas du St Laurent et la Baie des Chaleurs, Province de Québec, aussi le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Ecosse, l'Île du Prince-Edouard, du Cap Breton de Terre-neuve et de St Pierre.

Voie de la malle Canadienne et Européenne et des passagers.—Les passagers pour la Grande-Bretagne ou le continent, laissant Montréal le jeudi matin rejoindront le steamer de la malle le même soir à Rimouski.

Les expéditeurs remarqueront les facilités supérieures qui leur sont offertes pour le transport de toutes les marchandises pour les Provinces de l'Est et les grains pour les marchés Européens.

Toutes les places d'eau les plus populaires et les amusements de la pêche du Canada se trouvent sur cette ligne.

Des chars buffet nouveaux et élégants sont sur tous les trains express entre Montréal, Halifax et St Jean N.-B.

On peut avoir des billets et tous les renseignements au sujet de cette voie soit pour le fret ou les taux des passagers en s'adressant aux agents des villes et des stations.

Le sanctuaire de Ste Anne de la Pointe-au-Père, à environ deux milles de la station de St Anaclet et de la Pointe-au-Père, est un lieu de pèlerinage important. Il y a des taux spéciaux et des arrangements faits pour les pèlerinages organisés.

Bureau du chemin de fer }  
Moncton, N.-B. }  
Juillet 20 1887. }

D. POTTINGER.  
Surintendant-  
en-chef

### ARRANGEMENT POUR LA SAISON D'ÉTÉ 1889

Les trains de ce chemin partiront de la station de St Anaclet et Pointe-au-Père (le dimanche excepté) comme suit :

Pour Lévis et stations intermédiaires—Accom. : 13.43.

“ Halifax “ “ —Accom. : 11.03.

La route conduisant au sanctuaire de Ste Anne de la Pointe-au-Père est maintenant un chemin de première classe.

### HORAIRE DES OFFICES AU SANCTUAIRE.

Dimanches et fêtes d'obligation :—Grand'messe : 9½ hrs.  
en hiver 9¼ hrs.

Vêpres et vénération de la relique de sainte Anne : 2 hrs.

Jours ouvriers :—Dernière messe ; en été 7½ hrs. en hiver 8 hrs.

Récitation des prières à sainte Anne, avec recommandations chaque jour, le matin après la dernière messe. (40 jours d'indulgence).

### TARIF.

Offrande de cierges pour être brûlés devant la relique de saint Anne: 10 centins par cierge.



Lampe allumée devant la relique de sainte Anne : 50 centins pour une neuvaine : \$1.50 pour un mois ; \$15.00 pour une année. Cette lampe est à l'huile d'olive.

Honoraires des messes : Grand'messe \$3.00. Messes-basses 50 cts. Acquittées dans le sanctuaire autant que faire se peut.

#### OBSERVATIONS.

Le sanctuaire est ouvert aux pèlerins tous les jours, depuis l'Angelus du matin jusqu'à l'Angelus du soir; et on peut vénérer la relique de sainte Anne en tout temps pourvu qu'on en fasse la demande au chapelain.

Les recommandations envoyées par la poste ou autrement sont faites suivant le désir exprimé.

On est invité instamment à signaler par écrit les grâces obtenues par l'intercession de sainte Anne.

---

### A VENDRE.

---

On peut se procurer au sanctuaire de St Anne de la Pointe au-Père, en s'adressant au curé du lieu, les objets de piété suivants :

1° Croix en cuivre de 7 grandeurs, prix de 5 à 25 cts. pièce ou de 40 à \$2.00 la doz.

2° Christs en nickel de 3 grandeurs, prix 30, 35 à 45 cts. pièce ou \$3.50, \$3.80, et \$5.00 la doz

3° Chapelets de 7 espèces, prix de 5 à 20 cts. pièce ou de 50 cts à \$1.50 la doz.

4° Cœurs en vermeille de 4 grandeurs, prix 75 cts., 85 cts. \$1.00 et \$1 15 pièce.

5° Bénitiers de 2 espèces, prix 20 et 25 cts pièce ou \$2.00 et \$2.50 la doz.

6° Images de Ste Anne, prix de 2 à 15 cts. pièce ou de 20 cts. à \$1.50 la doz.

7° Oratoires de Ste. Anne, prix 5 et 10 cts. ou 50 cts. et \$1.00 la doz.

8° Médailles de Ste Anne, prix de 1 à 3 cts. ou de 10 à 30 cts. la doz.

9° Médailles diamantines de Ste. Anne, prix 10, 15 et 20 cts. pièce, ou \$1.00, \$1.50 et \$2.00 la doz.

10° Médaillons de Ste Anne, prix 15, 20, 30 et 40 cts pièce, ou \$1.50, \$2.00, \$3.50 et \$4.50 la doz.

1° Photographies de l'église et du presbytère de Ste. Anne de la Pointe-au-Père.

Extérieur et intérieur de l'église et du presbytère, 3 vues séparées.

No. 1 Grandeur de  $4\frac{1}{2} \times 6\frac{1}{2}$  pes. 30 cts. pièces ou 75 cts. les 3 ou \$2.50 la doz.

No. 2 Grandeur de  $2\frac{1}{2} \times 3\frac{1}{2}$  pes. 10 cts pièces ou 25 cts les 3, ou \$1.00 la doz.

Tous ces objets de piété ont été préparés à Paris, expressément pour notre sanctuaire, et ils sont tous à l'effigie du sanctuaire de Ste Anne de la Pointe-au-Père

REÇU LE

3 JUIL. 1975

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

59 000 000